



**Propositions d'attribution de subventions dans
le domaine des enseignements artistiques**

Rapport n° CP/2016/393

Service gestionnaire :

K220 - Service du développement artistique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions du Département dans le domaine des enseignements et de la transmission artistiques.

Le Département a pour compétence la planification de l'offre d'enseignement artistique dont les orientations sont précisées dans son Schéma de Développement des Enseignements Artistiques. Les deux principaux objectifs sont l'amélioration de la qualité de l'enseignement et son accès au plus grand nombre. A ce titre, le Département apporte son soutien à la réalisation de diverses actions et manifestations qui contribuent à l'éducation artistique, aux pratiques amateurs et à la médiation culturelle.

Enseignement et transmission artistiques, action de portée départementale

▪ **Initiation aux arts du cirque**

L'association *Le cirque se fait la malle* propose des ateliers de cirque permettant la découverte et la pratique des différentes disciplines des Arts du cirque dans les écoles et les collèges à l'aide de malles pédagogiques et éducatives. Ses interventions auront lieu dans plusieurs territoires du département : la vallée de Schirmeck, le Val de Villé et le territoire de Sélestat.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education, lors de sa séance du 4 juillet 2016, a émis un avis favorable pour l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'association *Le Cirque se fait la Malle* pour ses actions pédagogiques dans le domaine du cirque.

Enseignement et transmission artistiques, action de portée locale

▪ **Les Centres de Ressources de Musiques Actuelles**

Lors de la séance plénière du 13 juin 2005, le Conseil Départemental a validé la mise en place d'une politique volontariste dans le domaine des Musiques Actuelles. Dans ce cadre, il a été décidé de soutenir trois associations labellisées « Centres de Ressources Musiques Actuelles » (CRMA) situées à Strasbourg, Sélestat et Haguenau, ainsi qu'une association pour la structuration du secteur des musiques urbaines en tant qu'Espace de Pratiques et d'Information (EPI).

Les CRMA ont pour missions :

- L'accueil de musiciens, d'organiseurs de concerts, de labels et d'enseignants œuvrant dans le secteur. Le CRMA se doit d'animer un réseau d'acteurs locaux ;
- La transmission d'informations liées au secteur des musiques actuelles par la mise en place d'une base de données concernant les musiques actuelles, la mise en place d'un site Internet et des actions de communication vers les acteurs ainsi que vers le public, les médias et les élus locaux ;

- La notion de conseils sous forme de rendez-vous individualisés de porteurs de projets et/ou d'artistes locaux, d'appui méthodologique, d'aide au montage de projets, d'orientation vers les dispositifs existants, par l'organisation de formations, par l'accompagnement des collectivités et des groupes locaux ;
- La transmission artistique par la coordination d'actions et d'initiatives dans ce domaine et par l'organisation de formations, de séminaires.

Sur proposition des Commissions Territoriales Nord et Sud réunies le 27 juin 2016 et Eurométropole réunie le 30 juin 2016, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'aides aux Centres de Ressources de Musiques Actuelles :

- 14 400 euros pour l'association *les sons d'la Rue* ;
- 27 360 € pour l'association *Artefact* – Euro métropole ;
- 27 360 € pour l'association *Zone 51* – Sud ;
- 27 360 € pour la fédération *Réseau Jack* - Nord.

▪ **Office intercommunal des Sports et de la Culture du Val de Villé**

Sur proposition de la Commission Territoriale Sud réunie le 27 juin 2016, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une aide de 600 € pour l'organisation d'actions de médiation auprès de scolaires en marge d'un concert de l'artiste Fawzy Al-Aiedy.

▪ **Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) - Plaine du Rhin**

L'association *Sur les Sentiers du Théâtre* est en charge de la coordination du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) 2015 - 2017 sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, des actions de formation et des ateliers de pratique artistique amateur dans le domaine théâtral. Des ateliers de découverte et des représentations sont proposés dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges.

La Commission Territoriale Nord, lors de sa séance du 27 juin 2016, a émis un avis favorable pour l'octroi d'une subvention de 9 000 € à l'association *Sur les Sentiers du Théâtre* au titre de la coordination du CLEA.

▪ **Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) - Bischwiller**

Animés par la volonté commune de réduire les inégalités d'accès à la culture, la Ville de Bischwiller, le Département et les services de l'Etat se sont engagés dans la mise en œuvre d'un projet territorial de développement culturel avec la volonté d'améliorer la cohérence et la transversalité des projets artistiques et culturels.

Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) sera coordonné par la Maison des Associations et de la Culture de Bischwiller – Relais Culturel conventionné avec le Département. La subvention départementale versée à cette structure dans le cadre de la convention d'objectifs *Relais culturel* sera valorisée dans le CLEA. Aucun autre financement n'est prévu pour la coordination du CLEA.

Sur proposition de la Commission Territoriale Nord réunie le 27 juin 2016, il est proposé à la Commission Permanente de se prononcer sur ce projet.

Rénovation et restructuration de l'Ancienne Coopérative des Bouchers à Schiltigheim

▪ Origine du projet

La Ville de Schiltigheim a le souci de soutenir la vie locale et de renforcer la dynamique commerciale dans un territoire marqué par son histoire industrielle ainsi que par une forte mixité sociale et intergénérationnelle.

L'opportunité d'une friche industrielle dénommée *Ancienne Coopérative des Bouchers* et appartenant à la Ville, a été saisie.

Cette ancienne coopérative est un ensemble de bâtiments situés Rue principale en plein cœur de Schiltigheim. La réhabilitation de ce lieu en un espace dédié à une activité de marché couvert, exclusivement alimentaire, et de lieu d'exposition répond à une nécessité de maintenir de l'activité à double échelle : équipement de proximité en cœur de ville et rayonnement du territoire. Ce projet est inscrit au Contrat de Territoire Euro métropole de Strasbourg 2015 - 2016.

▪ Projet

Le projet proposé prévoit la réhabilitation des bâtiments présentant une valeur patrimoniale : la Maison Alsacienne, la Remise et la Halle. Les deux dépendances sont destinées à être démolies afin de libérer un espace extérieur plus généreux pour tous types de manifestations. La cour créée accueillera l'extension, seule intervention contemporaine bâtie.

La Maison Alsacienne, de construction traditionnelle dite à colombages, sera réhabilitée et hébergera le service des affaires culturelles de la Ville en rez-de-chaussée, à l'étage, et en sous-sol. L'accès à ces locaux s'effectuera par la façade Nord de l'édifice, et un ascenseur permettra l'accès des personnes à mobilité réduite à tous les niveaux.

La Remise, construite suivant le même principe constructif que la Maison, présente un état de délabrement ne permettant pas sa conservation. Elle sera ainsi déconstruite et reconstruite à l'identique. Elle accueillera sur ses deux niveaux l'administration relative à l'activité du lieu.

La Halle, bâtiment emblématique du site, est pensée de manière à offrir une polyvalence des usages, en réservant toutefois certains espaces à des activités plus spécifiques ou nécessitant des équipements à demeure. La Halle conservera son gabarit existant et le projet s'efforcera de sublimer la perspective offerte sur la charpente et son volume abbatial.

A l'étage, le volume noble de la charpente est dédié aux expositions et aux activités artistiques. Deux volumes en lévitation accompagnent le dispositif et accueillent respectivement un espace polyvalent avec gradins ouverts sur l'espace et la verrière, et un atelier pédagogique. Ces volumes permettent sur leurs parois l'affichage ou la projection numérique, complétés par des cimaises amovibles sous les rampants du volume et ponctuellement au niveau des poteaux.

Les travaux ont démarré. La phase de démolition est en cours. La durée des travaux est évaluée à 24 mois (juillet 2015 à juillet 2017).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'aide pour un montant 320 000 €.

Identifiant De l'AP	Libellé de l'AP	Montant De l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
CREDIFINV 2016/2	Equipements culturels	320 000 €	320 000 €	320 000 €

Les crédits nécessaires au financement de ces opérations sont regroupés au sein d'une enveloppe unique et seront répartis en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles.

En application du règlement financier du Département, les subventions supérieures à 100 000 € feront l'objet d'une convention financière précisant notamment les conditions de mise en place d'une signalétique départementale dans l'équipement cofinancé. Une proposition de subvention est concernée par cette disposition.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 104 de la loi n° 2015-991 du 7 août portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifiant l'article L. -4 du CGCT.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22686	65-6574-311	100 800,00 €	100 800,00 €	96 480,00 €
36916	65-6574-311	234 000,00 €	58 680,00 €	11 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, pour un montant de 428 080 €.

Pour les subventions inférieures à 3 000 €, le versement interviendra dans les meilleurs délais.

Pour les subventions supérieures à 3 000 € :

- un premier acompte de 50 % sera versé dans les meilleurs délais,*
- le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.*

Dans les deux cas, les associations devront produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle des projets.

En outre, la Commission Permanente autorise son président à signer:

- la convention financière concernant la rénovation et la restructuration de l'Ancienne Coopérative des Bouchers, à conclure entre le Département et la Ville de Schiltigheim dont le projet est annexé à la présente délibération;*

- le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) à conclure entre le Département, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Académie de Strasbourg, la Communauté de Communes de Bischwiller, la Ville de Bischwiller et le Relais culturel de Bischwiller ;
- les conventions financières avec les associations "Centres de Ressources Musiques Actuelles" sur la base du modèle type annexé au règlement financier départemental: Zone 51, Réseau Jack et Artefact PRL.

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'gn' with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY